

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 24 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE **23** | PRÉSENTS **13** | ABSENTS EXCUSÉS **10** | VOTANTS **19**

### **OBJET : N° L 25-11/06-61/FI ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents :** Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAC, Gérard FERAUDET, Sylvie BRIZ-DEU.

**Etaient absents excusés :** Josiane ROCHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Philippe BRIMALDI donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Nicole CAMPANER donne procuration à Sylvie LAFAGE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Sylvie BRIZ-DEU.

*Le scrutin a eu lieu, Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de versement de subvention de la part du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il rappelle que le budget principal du CCAS ne perçoit en principe aucune autre recette qu'une part des concessions funéraires perçues par la commune. Il ajoute que les autres recettes figurant au Budget du CCAS ne suffisent pas à financer les charges pesant sur cet organisme. Il indique qu'il est fréquent qu'une commune soit amenée à financer son CCAS par l'attribution d'une subvention.

M le Maire rappelle qu'en début d'exercice le Conseil Municipal a déjà accordé au CCAS une subvention de 20.000€, et que le budget primitif de la commune prévoit une subvention totale de 40.000€

M le Président signale qu'afin de couvrir les dépenses de la structure, il conviendrait d'attribuer au CCAS une nouvelle subvention d'un montant de 20.000 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 20.000€ au CCAS de Castillon la Bataille.**

*Certifié exécutoire*

*Compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le*

*Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 novembre 2025

Le Maire

**Jacques BREILLAT**

Accusé de réception en préfecture  
Date de réception préfecture : 27/11/2025  
Date de télétransmission : 27/11/2025  
Date de réception préfecture : 27/11/2025

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place de la Mairie 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* mairie@castillonlabataille.fr

**PAGE 1**

